

TERMES ET CONDITIONS DE VENTE STANDARD

1. Les dates de livraison fournies sont basées sur les conditions existantes au moment de l'information. OMEGA fera des efforts commercialement raisonnables pour livrer selon le temps estimé, toutefois, ne pas livrer la marchandise dans les délais prévus ne constitue pas une cause d'annulation et/ou de dommages de quelques caractères que ce soit. OMEGA n'assume aucune responsabilité pour les retards causés par les grèves, incendies, délais du transporteur ou par toutes autres circonstances indépendantes de notre volonté et de notre contrôle. Il est entendu que la livraison complète ou en partie de la commande est soumise à la capacité du fournisseur d'obtenir les matières premières, et est également limité par le fait que la livraison de celle-ci pourraient être affectées par les lois et règlements du gouvernement des États-Unis.
2. Toutes les commandes doivent d'abord être acceptées par un agent autorisé de notre Département de Crédit OMEGA. L'acceptation de la commande dépend également de l'approbation, et de la réputation de solvabilité de l'acheteur. Nonobstant ladite acceptation et/ou l'approbation, si nous estimons que la situation financière de l'acheteur justifie la suspension des expéditions, selon les conditions initiales, nous nous réservons le droit d'exiger le paiement d'avance. Si le client refuse de pourvoir les fonds préalables requis ou de nous fournir les garanties de crédit requises et/ou que son compte n'est pas à jour, nous pouvons retarder les prochaines expéditions ou, selon notre jugement, annuler la commande ou toute balance non expédiée.
3. Les produits endommagés ou manquants lors du transport etc. devraient être notés sur la facture de transport du transporteur effectuant la livraison. Tout retour doit être autorisé par écrit par le fournisseur. Les réclamations ne peuvent être acceptées après dix (10) jours. Un reçu clair du transporteur place la responsabilité du bris ou du manque sur celui-ci. S'il y a un manque, ou que des produits soient endommagés, le reçu devrait être donné au transporteur en conséquence, et l'agent devrait être requis de mettre une note sur la facture du transport. Ceci permettra à l'acheteur d'entamer une demande de recouvrement auprès du transporteur.
4. La détermination de la conformité ou de l'adaptabilité de n'importe quel produit d'Omega aux besoins spécifiques du client est de la seule responsabilité du client. Omega se fera un plaisir d'informer les clients des spécifications de nos divers produits ainsi que de leur utilité. Néanmoins, aucune garantie ne sera émise, sauf les garanties écrites qui seront offertes lors de la vente d'un produit particulier.
5. Toute annulation d'une commande ou d'une partie de celle-ci est sujette aux termes suivants : l'acheteur devra déboursier le prix de la partie exécutée du contrat, ainsi que toute modification aux produits qui ont déjà été complétés. Se rajouteront à ces frais, une somme égale à la proportion complétée en usine du susdit contrat, au moment de la terminaison de la commande, lorsque l'annulation a été reçue et approuvée par le vendeur.

6. Tous les produits sont vérifiés selon les normes de nos procédures d'inspection régulière et/ou selon le schéma du client et selon les spécifications basées sur un accord prédéterminé. Pour être valides, les revendications du client à propos d'une non-conformité d'un produit précis devront être adressées à l'attention d'OMEGA, dans les dix (10) jours suivant la réception du produit. Aucune pièce d'équipement ne peut être retournée sans la permission du Département de Service à la Clientèle d'OMEGA. Le retour de produits peut être sujet à des frais de réapprovisionnement. Le vendeur n'est tenu de ne payer aucun frais ni coût, y compris les frais de rappel, encourus par l'acheteur ou par toute autre partie, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de transport, de douanes, de courtage, d'assurance et autres, à l'exception de ce qui aurait pu être accepté, par écrit et à l'avance, par un membre autorisé d'OMEGA. Aucune compensation ne sera accordée pour tout matériel ajouté subséquemment aux produits d'OMEGA ou pour des frais de main d'oeuvre.

7. Les commandes du client faites et complétées selon les spécifications du client seront acceptées à condition qu'il soit entendu que l'acheteur indemniserà le vendeur pour toute perte suite à l'infraction d'un brevet. L'acheteur devra payer toute taxe manufacturière ou taxe de vente, actuelle ou future, qui sera imposée par n'importe quel niveau de gouvernement sur le produit ci-décrié, ou sur la production, la vente, la distribution ou la livraison, ou sur tout autre aspect de cette transaction.

8. Omega n'est aucunement limité par quelque promesse ou représentation que ce soit, écrite ou verbale, qui n'est pas écrite et faisant partie de la commande et qui soit dûment signée par un représentant autorisé d'OMEGA. L'accès à la propriété d'OMEGA exige une autorisation préalable.

9. GARANTIE : OMEGA garantit que chaque produit livré devra être conforme à ses spécifications et sera hors de tout défaut de matériel ou de fabrication. Comme chaque produit est différent, veuillez vous référer à la description du produit en question pour obtenir sa période de garantie spécifique. OMEGA NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE OU REPRÉSENTATION, EXPLICITE OU IMPLICITE, AUTRE QUE CELLES PRÉVUES PAR LA PRÉSENTE CLAUSE. TOUTES GARANTIES COMMERCIALES ET PARTICULIÈRES SONT PAR CE FAIT MÊME REJETÉES. OMEGA N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR ERREURS OU OMISSIONS NI POUR LES DOMMAGES QUI POURRAIENT RÉSULTER SUITE À L'UTILISATION DE SES PRODUITS, EN ACCORD AVEC L'INFORMATION FOURNIE PAR OMEGA, QUE CE SOIT VERBAL OU PAR ÉCRIT. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : Les recours mentionnés ci-haut sont exclusifs et à l'entière responsabilité d'OMEGA en rapport à la présente commande, qu'elle soit de nature contractuelle, garantie, négligence, indemnité, stricte responsabilité ou autre, et ne peut dépasser le prix d'achat de la composante incriminée. En aucun cas puisse OMEGA être responsable des conséquences par dommages accidentels ou autres. CONDITIONS : Les produits vendus par OMEGA ne sont pas destinés à être utilisés, ou ne devraient pas être utilisés : 1) comme composante de base sous le 10CFR21 (NCR), utilisé à l'intérieur ou dans n'importe quelles installations ou activités nucléaires; ou 2) dans des applications médicales ou encore utilisé sur des humains; ou 3) dans des activités, des applications, ou utilisation dans l'aviation. Si les produits sont utilisés dans n'importe laquelle des applications ou activités mentionnées ci-haut, l'acheteur indemniserà OMEGA et dégagera OMEGA de toute perte, dommage, responsabilité, réclamation, demande de remboursement, coûts ou poursuites de quelque nature que ce soit pour dommage de propriété, blessure corporelle ou mort, responsabilité du produit, déclaration

réglementaire ou autrement survenue suite à celle-ci, en relation avec celle-ci ou occasionnée par une telle application, activité, ou utilisation. Cette indemnisation devrait inclure, sans restriction, les coûts, les dépenses et les frais d'avocat occasionnés par la dite perte, dommage, responsabilité, réclamations, demandes ou poursuites, ainsi que les montants de tout jugement rendu ou règlement à l'amiable, plus les intérêts, s'il y a lieu. Les obligations sous cette section devraient survivre à l'expiration ou à la résiliation de cette entente.

10. Tel qu'assujetti à l'approbation du département de crédit, les termes de paiements décrits au verso deviennent applicables à la date inscrite sur la facture.

11. Toutes questions concernant la validité et le fonctionnement de cet accord ainsi que les responsabilités détenues par les parties impliquées dans cet accord, sont gouvernées par les lois de la province de Québec et les lois fédérales canadiennes. La juridiction exclusive et la venue de toute dispute, réclamation ou poursuite survenant sous ces termes auront lieu aux tribunaux de la province de Québec.

12. Certificat de la Conformité (CAL-1) : OMEGA certifie que les articles composants cette commande ont été manufacturés en accord avec toutes les instructions et les spécifications applicables telles que publiées dans l'édition la plus récente des manuels encyclopédiques.

OMEGA peut certifier que, à moins d'une directive différente, les matériaux de ses thermocouples de base et nobles sont conformes à la norme ANSI/ASTM E 230 (anciennement ANSI MC96.1).

13. SOUMISSION : Une soumission est sujette à l'approbation immédiate; les prix sont sujets à changement sans préavis. Omega se réserve le droit de corriger des erreurs cléricales ou sténographiques ou des omissions. Les prix soumissionnés sont basés sur l'expédition des quantités indiquées et sur la base de l'horaire de livraison décrit et sont fermes pour la période indiquée sur la soumission. Dans l'éventualité d'une diminution de la quantité de matériel commandé sur toute commande résultante de la soumission, le prix du matériel déjà expédié, ainsi que le prix du matériel qui sera expédié dans le futur, seront ajustés afin de se conformer à l'escompte de quantité applicable pour cette quantité moindre.

STANDARD TERMS AND CONDITIONS OF SALE

1. Delivery dates provided are based on existing conditions at the time of information. OMEGA will use commercially reasonable efforts to ship within the time estimated, but failure to make shipment as scheduled does not constitute a cause for cancellation and/or for damages of any character. The execution of this order is contingent upon strikes, fires, delays of carriers, and other delays and causes unavoidable or beyond OMEGA's control. It is understood that delivery of all or any part of any order is contingent on the manufacturer's ability to get supplies and raw materials, and is further limited to the extent that the ability to deliver may be affected by regulation of U.S. government contracts.
2. Shipments and deliveries shall be subject to approval of OMEGA's Credit Department. OMEGA reserves the right, prior to making any shipments, to require from purchaser satisfactory security for performance of purchaser's obligations. If the purchaser fails to furnish satisfactory security or information on which to base credit, and/or purchaser's account is in arrears, OMEGA may defer further shipments, or may, at its option cancel the order or any unshipped balance. OMEGA's failure to exercise any right accruing from any default of purchaser shall not impair OMEGA's rights, in case of any subsequent default of purchaser.
3. Products damaged in transit, shortages, etc., should be noted on the freight bill by delivering carrier. Any returns must be authorized in writing by the supplier. Claims cannot be honored after ten (10) days. A clear receipt from the carrier places the responsibility for shortage or damage with the carrier. If there is a shortage, or products are damaged, receipt should be given to carrier accordingly, and agent should be requested to insert notation on freight bill. This will enable purchaser to pursue recovery of damages from the carrier.
4. The determination as to the suitability or adaptability of any of OMEGA's products to the specific needs of the purchaser is solely the purchaser's prerogative and responsibility. OMEGA is glad to offer suggestions on the use of its various products. Nevertheless, there are no warranties given except such expressed written warranties offered in connection with the sale of a particular product.
5. Cancellation of any order, or any part thereof, shall be subject to the following terms: The purchaser shall pay the contract price, plus any adjustment, of all products which have been completed. In addition to such payment, as to any part of the order which shall be in process, the purchaser shall pay a sum equal to the same proportion of the contract price as the degree of completion of the products in process on date cancellation is received.
6. All products are inspected in conformance with OMEGA's regularly established inspection procedure and/or the purchaser's blueprints and specifications based on predetermined agreement. To be valid, claims by the purchaser of a product's nonconformance to specifications must be made to OMEGA within 10 days of delivery of product to purchaser. No products may be returned without permission from OMEGA Customer Service. Return of products could be subject to a restocking fee. OMEGA will not be held responsible for any fees and/or costs incurred by the purchaser or by any other party, including but not limited to, recall fees, shipping charges, customs and broker fees, insurance and/or any other fees, except for any fees and/or costs approved, in writing and in advance, by a duly authorized representative of OMEGA. No allowances will be made for material subsequently added to OMEGA's products nor for labor charges.

7. Orders made to purchaser's drawings or descriptions are executed only on the understanding that the purchaser will indemnify OMEGA for any loss resulting from an action for infringement of patents. The purchaser shall pay any manufacturer's tax or sales tax now or hereafter imposed by Governmental authority upon products herein described, or the production, sale, distribution, or delivery thereof, or upon any feature of this transaction.

8. OMEGA will not be bound by any promise or representation, written or oral, not made a written part of the order and signed by a duly authorized representative of OMEGA. Access to OMEGA property requires prior approval.

9. WARRANTY: OMEGA warrants that each product to be delivered hereunder will conform to its specifications and be free from defects in material or workmanship. Since products vary, please refer to product literature for the specific warranty period. OMEGA MAKES NO OTHER WARRANTIES OR REPRESENTATIONS OF ANY KIND WHATSOEVER, EXPRESSED OR IMPLIED, EXCEPT THAT OF TITLE AND ALL IMPLIED WARRANTIES INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE ARE HEREBY DISCLAIMED.

OMEGA NEITHER ASSUMES RESPONSIBILITY FOR ANY OMISSIONS OR ERRORS NOR ASSUMES LIABILITY FOR ANY DAMAGES THAT RESULT FROM THE USE OF ITS PRODUCTS IN ACCORDANCE WITH INFORMATION PROVIDED BY OMEGA, EITHER VERBAL OR WRITTEN.

LIMITATION OF LIABILITY: The remedies of the purchaser set forth herein are exclusive and the total liability of OMEGA with respect to this order, whether based on contract, warranty, negligence, indemnification, strict liability or otherwise, shall not exceed the purchase price of the component upon which liability is based. In no event shall OMEGA be liable for consequential, incidental or special damages.

CONDITIONS: Products sold by OMEGA are not intended to be used, nor shall they be used: 1) as a "Basic Component" under 10 CFR21(NRC), used in or with any nuclear installation or activity; or 2) in medical applications or used on humans; or 3) in any onboard aviation activity, application or use. Should products be used in any of the above applications or activities, purchaser will indemnify OMEGA and hold OMEGA harmless from any loss, damage, liability, claim, demand, cost, or suit of any nature whatsoever for property damage, personal injury or death, product liability, regulatory claim or otherwise arising out of, in connection with or incidental to such application, activity, or use. This indemnity shall include, without limitation, costs, expenses and attorneys' fees occasioned by said loss, damage, liability, claims, demands or suits, as well as the full amount of any judgment rendered or compromise settlement made, plus interest, if applicable. The obligations under this section shall survive the expiration or termination of this agreement.

10. Subject to the provisions of credit approval, terms of payment are as shown on the reverse side, hereof, and shall be effective from the date of invoice.

11. All questions concerning the validity and operation of this Agreement and the performance of the obligations imposed on the Parties under this Agreement will be governed by the laws of the Province of Quebec and the Federal Laws of Canada applicable therein. The exclusive jurisdiction and venue of any dispute, claim or suit arising hereunder shall be the courts of the Province of Quebec.

12. Certificate of Conformance: (CAL-1) OMEGA certifies that the items comprising this order have been manufactured in accordance with all applicable instructions and specifications as published in the most current applicable measurement and/or control handbook and encyclopedia.

OMEGA ENGINEERING, INC. further certifies that unless otherwise specified, all thermocouple base and noble metal materials conform to ANSI/ASTM E 230 (formerly ANSI MC96.1).

13. QUOTATION: A quotation is subject to immediate acceptance; prices are subject to change without notice. OMEGA reserves the right to correct clerical or stenographic errors or omissions. The prices quoted are based upon shipment of quantities shown and on the basis of the delivery schedule described and are firm for the period shown on the quotation. In the event the quantity of material ordered is reduced on any order resulting from the quotation, the price for the material already shipped, as well as the price of the material for future delivery, will be adjusted to conform to the price schedule applicable for the smaller quantity.